



loi Notré - article L.2313-1 du CGCT

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

Le débat sur les orientations budgétaires 2019 est intervenu le 11 octobre 2018 et s'est concrétisé par le vote du budget primitif au cours de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2018. L'exercice 2019 étant aujourd'hui clôturé, la dernière étape du cycle budgétaire est la présentation du compte administratif 2019 qui reprend les réalisations comptables entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

La présentation des budgets communaux est normée par le législateur. Elle est structurée en deux grands ensembles :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- Les dépenses et recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme : elles ont un impact patrimonial et correspondent, par exemple, à des investissements durables et à la souscription d'emprunts.

LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 592,7 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale (63 %), des dotations de l'Etat (20 %) et des tarifs acquittés par les usagers des services proposés par la commune (9 %). Sur les recettes 2019, il est à noter :

- La baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de près de 10 % en 2019,
- La création d'un nouveau tarif social de cantine à 80 centimes d'euros pour les maternelles et 1 euro pour les élémentaires.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 567,3 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel et des charges à caractère général. Depuis de nombreuses années, la ville de Nice a engagé des économies importantes sur ces postes de coûts. Pour la deuxième année consécutive, ces dépenses sont ainsi en baisse et l'effort réalisé dans le cadre du contrat financier est porté à de 16,3 millions d'euros sur 2 ans.

L'autofinancement :

Comme en 2018, la ville a maintenu un niveau élevé d'autofinancement de ses investissements. Celui-ci s'établit ainsi à 73 millions d'euros pour la seule année 2019 alors que le besoin de financement extérieur a fortement diminué portant l'effort de la ville en la matière à 43 millions d'euros sur 2 ans.

L'investissement :

109,9 millions d'euros ont été investis en faveur des Niçois en 2019 (contre 80,8 millions en 2018). Ces sommes ont permis le financement de nombreux projets majeurs tels que :

- 15 millions d'euros investis dans l'acquisition de l'Hôtel des Polices Saint-Roch afin de permettre la création d'un Hôtel des polices accueillant la police nationale et la police municipale (coût total de l'acquisition : 40 millions d'euros ; coût total l'opération : 200 millions d'euros),
- 10 millions d'euros au titre de la participation de la ville de Nice à la création des lignes 2 et 3 de tramway,
- Le développement d'un programme ambitieux de modernisation, de rénovation et de création d'écoles pour permettre notamment les dédoublements de classes pour les CP et CE1 des écoles de l'éducation prioritaire dans les meilleures conditions : 7,6 millions d'euros ont ainsi été investis au cours de l'année 2019,
- La création et la rénovation des équipements sportifs mis à disposition de tous les citoyens : 5,9 millions d'euros ont ainsi été investis au cours de cet exercice 2019 pour finaliser les travaux du nouveau centre d'entraînement de l'OGC Nice ou encore pour permettre la création d'un nouveau terrain de grand jeu inauguré dans le cadre de l'opération du Ray,
- 5 millions d'euros pour la création d'un nouveau parc de 3 hectares dans le quartier du Ray,
- La transformation des couloirs de bus en une trame verte composée de pistes cyclables sur l'axe BOTTERO-JOFFRE-PASTORELLI-DEVOLUY,
- La création d'une nouvelle maison des seniors de 170 m² au 19 rue Gioffredo pour ouvrir un guichet unique de services et d'animations pour les plus de 55 ans.

LES BUDGETS ANNEXES

La Ville de Nice dispose de deux budgets annexes en 2019 : le budget annexe de l'Opéra et le budget annexe du Palais Acropolis et Nikaïa.

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'Opéra s'élèvent à environ 20 millions d'euros. Ses recettes sont constituées de subventions, de recettes de mécénats et de billetterie. Les dépenses d'investissement 2019 ont principalement constitué en des travaux de rénovation du plancher de la scène de l'Opéra (92 000 euros) et en l'achat de nouveaux projecteurs (66 000 euros).

Concernant le budget annexe des Palais Acropolis et Nikaïa, les dépenses sont constituées de 5,7 millions d'euros de dépenses de personnel et 12,5 millions d'euros d'autres charges de fonctionnement. Les recettes sont constituées des produits de la location des espaces. Le budget 2019 a été marqué par la constatation d'un résultat libre d'affectation positif de 2 millions d'euros.